

révisés pour le groupe 1  
approuvés à l'unanimité

# Projet de lotissement du terrain de ancien fronton (M. Mathias) -

La ville possède un terrain de 1958 m<sup>2</sup>. à l'angle  
l'avenue Henry Boulan et de l'avenue de Hausoufort  
lequel était construit l'ancien fronton de Pelote  
Basque -

La plus grande partie de ce terrain est actuellement  
occupée par des baraquements, seule une parcelle de  
50 m<sup>2</sup> environ, située à l'ouest est constructible.

Les Domaines ont évalué le m<sup>2</sup> à 33 NF

Ce terrain municipal dépendant du lotissement  
l'Oasis pourrait être divisé en 4 parcelles, mais  
conviendrait, au préalable, de demander une modification  
l'arrêté préfectoral autorisant initialement la division  
deux parcelles.

M. Rochedereux demande si l'on peut démolir ce  
fronton. M. Bazard quand à lui, pense que ce terrain  
avec le fronton pourrait servir pour le collège comme  
plateau d'éducation physique; d'ailleurs les baraquements  
sont mis provisoirement sur ce terrain pour reloger  
les sinistrés et il faut veiller à la destination pré-  
cise qui est celle d'un terrain de sport.

Vu le 13/62  
62001

M. Etcheber est bien de cet avis et demande  
qu'en tout cas, cette question passe au préalable  
devant la Commission des Sports, puis devant la  
Commission Plénière. La Commission des Travaux pourrait  
également donner son avis.  
Le Conseil Municipal accepte le renvoi de cette  
affaire pour étude complémentaire.

# Construction du bassin de la tache verte

(M. Mathias) -

Le projet d'aménagement de la tache verte compor-  
tait la construction d'un bassin dont la finis-  
on est évaluée à la somme de 25.417 NF 64.

Les crédits restant actuellement disponibles à ce  
sujet sont de 15.000 NF. Il reste donc de 10.417 NF.

Vu le 13/62  
62049